



DECISION n°	DATE	PAGE
1	25/02/2025	1

Objet : Mandat spécial dans le cadre du jumelage avec Gubbio-mission du 13 au 17 mai 2025

Exposé des motifs :

Le Maire de la Ville de Thann (Haut-Rhin)

Vu les articles L 2123-18 et R.2123-21-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 4a du 05 octobre 2024 du relative aux pouvoirs du Maire concernant les mandats spéciaux,

Considérant qu'en 1958, un jumelage a été conclu entre les villes de Thann et Gubbio (Italie), puis un renouvellement a eu lieu le 30 juin 2023,

Considérant que dans le cadre de l'exercice de leur mandat, les membres du Conseil municipal peuvent être appelés à effectuer des déplacements occasionnant des frais de transport et de séjour ;

Décide :

Article 1^{er} : d'accorder un mandat spécial pour une mission à Gubbio en Italie du 13 au 17 mai 2025 à l'occasion de la fête des Ceri, dans le cadre du jumelage à :

- Monsieur le Maire, Gilbert STOECKEL,
- Madame Claudine FRANCOIS-WILSER, 1^{ère} Adjointe au Maire,
- Monsieur Charles VETTER, 2^{ème} Adjoint au Maire,
- Madame Marie BAUMIER-GURAK, 3^{ème} Adjointe au Maire,
- Monsieur Gilles THIEBAUT, 4^{ème} Adjoint au Maire,
- Madame Sylvie KEMPF, 5^{ème} Adjointe au Maire,
- Monsieur Alain GOEPFERT, 6^{ème} Adjoint au Maire,
- Monsieur Philippe WEINGAERTNER, 8^{ème} Adjoint au Maire,
- Madame Emmanuelle LEGRAND, conseillère municipale,
- Monsieur Guy STAEDELIN, conseiller municipal,
- Monsieur Lakdar BELHADRI, conseiller municipal,
- Madame Zahra SIZERE, conseillère municipale,
- Monsieur Charles SCHNEBELEN, conseiller municipal,
- Madame Gisèle VISCHEL, conseillère municipale
- Madame Perrine TORRENT, conseillère municipale

Article 2 : que les frais de séjour et de transports liés à ce déplacement seront supportés par la commune sur la base d'un remboursement des frais réels ou d'une prise en charge directe des frais.

Article 3 : de préciser que les crédits nécessaires pour assurer le règlement des dépenses concernées sont inscrits au chapitre 65 du budget principal.

Thann, le 25 février 2025

Gilbert STOECKEL
Maire de Thann



Mise en ligne sur le site internet de la commune le

par Monsieur Gilbert STOECKEL – Maire de Thann